

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRETARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

Institutions & Concertation
Consultations à l'occasion du Colloque CNDP
Paris 16-17 juin 2014

●
Compte rendu
●

Cadre de la mission

Délégation GIR

Claude BRULÉ¹ (empêché le 16 en raison de la grève SNCF) ; Mari-Luz NICAISE² ; Jacques MOLINARI³.

Circonstances

Colloque international *Le Citoyen et la Décision Publique* organisé par la CNDP à Paris, les 16 & 17 juin 2014, à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Objectifs initiaux

- Afficher au Colloque la place et le rôle du GIR dans les débats publics depuis leur instauration, et faire part au nouveau président de la CNDP des préoccupations GIR a/s OIN Plaine du Var & LN-Pca [cf. courrier Gir CD.2014.05.28.CndpPrésidentDemAudience].
- Démarches auprès des Administrations centrales (CGET ex-DATAR & Bureau du GOU) a/s de l'OIN Plaine du Var et des enjeux de territoire.
- Des audiences sollicitées, auprès du Secrétariat d'État aux Transports et de la DATAR (transports) [cf. courrier Gir CD.2014.05.28.MeddeSEtmpCuvillierDemAud], a/s de la problématique ferroviaire, n'ont pu déboucher en raison du débat sur la réforme ferroviaire se déroulant les mêmes jours à l'Assemblée Nationale.

●

Colloque International "Le Citoyen et la Décision publique"

Organisation et déroulement

En dépit de la grève SNCF, le colloque a rassemblé plus de 500 participants de 09:00 à 18:00 tout au long des deux journées organisées en 4 plénières et 6 tables rondes (avec 3 tables rondes simultanées), sous la présidence de Christian LEYRIT, Président de la CNDP.

Les plénières ont, chaque fois, été animées par toutes les hautes personnalités, notamment ministres (certains en exercice) qui ont présidé à la genèse, à la création et à l'évolution de la consultation du public. Des personnalités étrangères y ont été également associées.

Dans un tel cadre, les échanges avec la salle sont inévitablement restreints. Le GIR (JM) s'est exprimé toutefois à deux reprises, à la TR 2 (Débats publics et concertation) en signalant l'existence de

¹ Administrateur délégué auprès des administrations centrales

² Administrateur

³ Secrétaire scientifique

dispositifs intermédiaires, tel celui du GIR, entre les institutions et le public, et à la TR 4 (Projets d'équipement) en soulignant l'importance des intrications territoriales de tout projet.

Réponse du Président Leyrit au questionnaire du GIR sur l'OIN Plaine du Var

Dès la première demi-journée, Ch. LEYRIT, informé par le courrier qui lui a été adressé, a bien voulu donner réponse favorable à la demande de J. Molinari d'associer la CNDP à la consultation EPA par l'adjonction d'un Garant, en lui indiquant la procédure à suivre, à savoir "*demander au préfet Adolphe Colrat (qu'il connaît bien, ainsi que son Secrétaire général Gérard Gavory) de lui en faire la demande*".

Cette proposition a été adressée par le GIR au Préfet 06 le 19 juin [cf. CD.2014.06.19.Pref06PrefetCndpOin] - Voir Annexe page 4

Autres contacts

Nombreux ont été les contacts et rencontres qui attestent la notoriété du GIR auprès des hautes autorités des CNDP successives telles Yves Mansillon, Président (2002-2007), Patrick Legrand, Vice-pt. (2007-2013), comme des experts tels Jean-Michel Fourniau,

→Les propos de P. LEGRAND sur la "disparition" de son homologue Philippe Marzolf, Garant contestable et défaillant de la LN-Pca, doivent conduire le GIR à effectuer une double démarche à ce sujet auprès du Préfet de Région et du Président de la CNDP.

→Contact avec Mme Ilaria CASILLO, Vice-présidente *Autorité toscane débat public* pour une éventuelle conférence-débat du GIR sur les institutions italiennes (notamment les Conférences de Services)

→Sollicitation de Roland PEYLET, Pt.-adjoint de la Section des travaux publics du Conseil d'État, au positionnement exemplaire à la TR 4 (quant aux intrications territoriales de projets d'infrastructures), d'intervenir dans la concertation EPA.

Risques de dérives

L'organisation du Colloque a sacrifié aux modes de communication en vogue

- le colloque s'est déroulé sous la bannière déroulante d'une enquête TNS-SOFRES censée avoir inventorié toute la panoplie des avis et points de vue comparés des citoyens de France et même d'Europe
- le public a été invité à se raccorder et à participer *in situ & in vivo* à un réseau Internet spécifique, ses contributions (d'intérêt discutable) apparaissant sur les écrans de la tribune
- l'animation a été assurée par des journalistes de la télévision rompu(e)s à la communication mais peu enclins à ouvrir les débats
- les incantations à de nouvelles formes de concertation et l'attention exagérée à l'*Atelier citoyen* (cher à J.-M. Fourniau et aux sociologues qui y trouvent matière à spéculations, mais surtout aux professionnels de la communication qui s'en repaissent), font pressentir la poursuite de ces expériences contestables et l'abandon progressif du débat public calibré et, surtout, contrôlé.

Entretien CGET⁴ (ex DATAR) [M-L. Nicaise, JM]

M. Philippe MATHERON [a succédé à Fabien Ferrazza (17.03.2011) ; le Directeur d'alors était Pascal Migneray (Invité GIR au DP Contournement de Nice)]

Membre du CA de l'EPA, il a présenté le projet EPA en conférence introductive à la R3 du CPC Plaine du Var le 3 juin dernier

À notre arrivée, Ph. MATHERON était en possession d'un certain nombre de dossiers du GIR, dont notre note de synthèse adressée le 3 mai 2013⁵ à M. Christophe Mirmand, Préfet des Alpes-Maritimes.

Il est en charge de l'ensemble des OIN de France dont il veille l'insertion dans une vision prospective du territoire, à laquelle s'attache la Datar. À l'écoute de nos regrets sur l'effacement de l'*Observatoire des territoires et de la métropolisation de l'espace méditerranéen*⁶ et de nos questionnements sur l'insertion environnementale (étude Diren), infrastructurelle et territoriale de l'OIN, il se déclare les

⁴ Commissariat général à l'égalité des territoires, créé par Décret n° 2014-394 du 31 mars 2014

⁵ *Réflexions sur le territoire des Alpes-Maritimes à la lumière de 17 années d'activités du GIR Maralpin*

⁶ Qui couvrait les deux régions Paca et Languedoc-Roussillon

partager en évoquant notamment Sophia-Antipolis, et nous encourage à formuler analyses et propositions en ce sens, la CGET, succédant à une DATAR trop autocentrée, veillant sur les enjeux nationaux et internationaux, à

- la préservation des intérêts stratégiques,
- l'aménagement des infrastructures,
- les liaisons entre bassins de vie,
- la valorisation des études académiques et statistiques en veillant aux flux plutôt qu'aux stocks.

Revenant sur la Plaine du Var, M. MATHERON précise que :

- c'est la seule OIN où ait été créé un CPC, les questions que nous y soulevons étant traitées au sein de leurs institutions,
- l'EPA, qui doit se préoccuper de son autofinancement, ne peut renoncer à ses projets mais doit se plier à l'exercice imposé du PSO où une vision globale est exigée,
- l'EPA n'a pas à s'occuper des activités communales et ses projets doivent être supra-communaux,
- "*une marge de manoeuvre existe*" et il revient à tous, et notamment au GIR, d'avancer des propositions "ciselées" (sic) qui seront toutes examinées et dont sera dégagé, à l'échéance annoncée, le PSO dont les instructions sont en attente.

On peut retenir de cet entretien, d'une durée de près de deux heures, que le travail engagé et à poursuivre est suivi par la DATAR et retiendra son attention le moment venu.

Entretien Bureau des grandes opérations d'urbanisme (GOU)⁷

M. Nicolas NAVILLE, Chef du Bureau [a succédé à Rémy COSTANTINO qui nous avait reçu le 19 août 2010 (cf. site du Gir)], membre du CA de l'EPA ; éventuellement accompagné de Jérôme MASCLAUX, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au Sous-directeur de l'aménagement durable Le rendez-vous, fixé en fin d'après midi du 17 à Cl. Brulé et JM, n'a pu être honoré par M. Nicolas NAVILLE, affecté par un malaise.

Il y a été remédié en partie par un entretien téléphonique le lendemain avec JM qui lui a fait part des entretiens précédents (CNDP & DATAR).

M. NAVILLE, qui ne connaît pas les procédures CNDP, était informé de notre démarche auprès de M. Matheron avec lequel il est en relation étroite.

"La réflexion sur la Plaine du Var est encore ouverte"

"Il n'a pas été donné d'instructions au DG (P. Gauthier)"

"Les études d'impact global et cumulé s'imposent juridiquement par le PSO"

Accès législation PSO :

Code Urbanisme Ordonnance 2011

Legislation :

L 321-18 & L 321-19

Règlementation :

R 321-13 & R 321-14

Mais les instructions de l'État restent en attente, elles sont supposées être élaborées, au moins à la rentrée.

M. NAVILLE, nous a indiqué, qu'à sa première venue en 06, Mme Céline DE VALLÉE, sa collaboratrice en charge de l'EPA Plaine du Var, prendrait l'attache du GIR.



Relevé de notes : J. Molinari, le 19.06.2014

ANNEXE

Courrier adressé par le GIR le 19.06.2014 à M. Adolphe Colrat, Préfet des Alpes-Maritimes

⁷ Service rattaché à : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature > Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages > Sous-direction de l'aménagement durable

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

*SECRETARIAT : Jacques Molinari - 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 – Mel : gir.maralpin@wanadoo.fr – Internet : www.gir-maralpin.org*

Monsieur Adolphe COLRAT
Préfet des Alpes-Maritimes
Préfecture des Alpes-Maritimes
BP 1 - 06286 NICE – Cedex

Notre réf. : CD.2014.06.19.Pref06PrefetCndpOin

Objet : Oin, Concertation publique et Cndp

Suivi par un Garant de la Commission nationale du débat public

Menton, le 19 juin 2014

Monsieur le Préfet,

Acteur majeur et historique du débat public depuis la création par l'État de la CNDP, le GIR Maralpin a participé au *Colloque International Le Citoyen, et la Décision publique* qui s'est déroulé les 16 et 17 juin dernier en présence de toutes les Hautes Autorités ayant présidé à la gestation et au développement de la consultation publique dans notre pays.

En ces circonstances, les représentants du GIR Maralpin se sont entretenus avec Monsieur Christian Leyrit, Président de la CNDP, et organisateur du Colloque, sur l'attention que la CNDP accorde aux grands projets, LN-Pca et OIN plaine du Var, concernant le territoire des Alpes-Maritimes.

Au sujet de la concertation que vous vous apprêtez à engager sur la plaine du Var dans le cadre de l'élaboration du *Projet Stratégique Opérationnel* (PSO), Monsieur Leyrit nous a fait part de son intérêt et de la possibilité de le marquer en l'appuyant par la désignation et le suivi d'un *Garant*, comme c'est maintenant l'usage pour des concertations qui ne font pas l'objet de débats publics diligentés par des organismes extérieurs.

Monsieur Christian Leyrit nous a suggéré de vous transmettre sa proposition d'en formuler vous-même la demande, afin que l'initiative vous en revienne comme de droit en tant que représentant de l'État. Cette proposition nous paraissant particulièrement appropriée pour asseoir la crédibilité de la concertation auprès du plus large public, nous vous saurions gré de bien vouloir y donner la suite favorable qui s'inscrirait opportunément dans les avancées et les recommandations du Colloque dont Madame la Ministre Ségolène Royal a dégagé les conclusions.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet l'expression de notre haute considération.

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE
DE REFLEXION MARALPIN**

49, Avenue Cernuschi
F - 06500 MENTON
Tél. / Fax 33.04.93.35.35.17

Christian Collet
Président du GIR Maralpin

